



Arret cause litige/reprise nouveau travail

Par **Mobydick**, le **15/07/2013** à **16:37**

Bonjour,
je suis en arrêt de travail pour dépression depuis 5 mois à cause d'un litige avec mon employeur.
Il refuse tout licenciement conventionnels.
Je viens d'avoir une proposition pour un autre travail.
Si j'envoie ma lettre de démission je vais avoir 1 mois de préavis, ce qui va me laisser 2 mois sans ressources.
Quels sont mes recours ?
Merci.

Par **moisse**, le **15/07/2013** à **18:27**

Attendre 2 mois avant d'envoyer votre préavis, puisque semble-t-il vous devez débiter dans 3 mois ailleurs.
Attention aux congés payés, qui risquent de repousser d'autant l'échéance de fin du préavis.

Par **Mobydick**, le **15/07/2013** à **19:08**

J'ai 1 mois de préavis mais si je commence un nouvel emploi je vais être déclaré donc attendre 2 mois pour envoyer un préavis c'est risqué non ?

Par **moisse**, le **16/07/2013** à **08:47**

Bon alors je ne comprends rien du tout.

D'où sortent donc ces 2 mois sans rémunération aux quels vous avez fait allusion ?

"Si j'envoie ma lettre de démission je vais avoir 1 mois de préavis, ce qui va me laisser 2 mois sans ressources."

Si votre nouveau travail commence dans 3 mois, vous attendez 2 mois, en tenant compte des congés payés, pour adresser votre démission.

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **17:47**

Bonjour

Vous êtes en arrêt depuis 5 mois pour cause de maladie (dépression).

Vous devrez donc avant de reprendre votre poste pour effectuer le préavis, passer une visite médicale de reprise à la médecine du travail.

Quand se termine votre arrêt maladie?